

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 39

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} DECEMBRE 2022

- Nombre de membres en exercice : 19
- Nombre de membres présents : 14
- Nombre de membres représentés : 4
- Quorum : 10

Désignation des personnalités extérieures au CA

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles D 719-47-1 à D 719-47-7 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et notamment son article 1er ;

Vu le décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu les statuts de SUPMICROTECH-ENSMM et notamment ses articles 4 et 25.

Considérant que le conseil d'administration de SUPMICROTECH-ENSMM, composé d'un ensemble de 24 membres, comprend 8 personnalités extérieures.

Conformément à la réglementation nationale et aux statuts de SUPMICROTECH-ENSMM, ces 8 sièges sont répartis comme suit :

- *Deux représentants des collectivités territoriales, l'un du conseil régionale bourgogne Franche-Comté, l'autre de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole ;*
- *Un représentant de l'association des anciens élèves de l'Ecole ;*
- *Cinq personnalités désignées par le conseil à la majorité des membres du conseil en exercice à titre personnel et en raison de leurs compétences dans les domaines scientifique, technique, industriel, économique, culturel ou associatif.*

Considérant que les cinq personnalités extérieures « intuitu personae » du conseil d'administration de l'ENSMM sont désignées, au terme de l'appel à candidature, par les membres nouvellement élus du conseil d'administration et par les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et organismes qu'elles représentent ;

Considérant que ces 8 personnalités extérieures doivent comprendre autant de femmes que d'hommes. En conséquence, le choix final des personnalités extérieures « intuitu personae » doit tenir compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et l'association qu'elles représentent ;

Considérant qu'au regard des personnalités d'ores et déjà désignés par les collectivités et SUPMICROTECH-Alumni, les membres du conseil d'administration sont appelés à désigner 3 femmes et 2 hommes parmi les neuf candidatures de quatre femmes et cinq hommes ;

Considérant par ailleurs, que constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ;

Considérant qu'il convient d'arrêter les modalités de vote :

Article 1 – Principes de désignation

Les membres du Conseil d'Administration en exercice adoptent à l'unanimité :

- Le principe valant règle de fonctionnement du Conseil d'Administration, suivant : en cas de délibération susceptible de présenter un intérêt à l'une des personnalités extérieures ainsi désignées, celle-ci ne peut participer ni aux débats ni à ladite délibération ;
- Le principe d'un scrutin plurinominal, par genre, à un tour à la majorité relative via un vote en ligne à bulletin secret pour la désignation des personnalités extérieures ; ils conviennent de procéder à un second tour pour départager les candidats en cas d'égalité des voix, puis d'un tirage au sort en cas de nouvelle égalité.

VOTE :

- **Non-participation au vote :** 0
- **Abstention :** 0
- **Suffrages exprimés :** 18
 - **Pour :** 18
 - **Contre :** 0

Article 2 -Désignation des personnalités extérieures au CA

Il est précédé au vote. À l'issue des votes, les résultats sont proclamés par le Directeur Général des Services.

A la majorité relative des votants, sont désignés membres du Conseil d'Administration de SUPMICROTECH-ENSMM en qualité de personnalités extérieures « intuitu personae » dans le respect de la parité entre les femmes et les hommes :

- Madame ACKER Marie-Aude
- Madame AUGÉ Nathalie
- Madame CHAUVIN Fanny
- Monsieur RIGAL Alexandre
- Monsieur TOURNIER Damien

Fait à Besançon, le 1^{er} décembre 2022

Professeur Pascal VAIRAC
Directeur de SUPMICROTECH-ENSMM

